

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 JUIN 2006

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 14 juin 2006 à 9h00 à La Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

Étaient Présents :

- Monsieur Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan

Étaient excusés :

- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine, donne pouvoir à M. HAMEL
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan, donne pouvoir à M. THOMAS
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique

Assistaient également à la séance :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Claude POTTIER, Payeur Départemental de Loire-Atlantique

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 JUIN 2006 A 9H00

II – QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

3 – Association des Amis du Musée de la Vilaine Maritime : Demande de subvention

Le musée de la Vilaine Maritime de la Roche Bernard connaît actuellement des difficultés de fonctionnement qui remettent en cause la pérennité de son existence.

Le musée est géré depuis le 1 juin 1998 dans le cadre d'une convention quadripartite unissant la municipalité de la Roche Bernard, la Communauté de Communes du Pays de la Roche Bernard, l'Association des Amis du Musée de la Vilaine Maritime et les communes du canton de la Roche Bernard non adhérentes à la Communauté de Communes.

Pour tenter de trouver des solutions de relance de l'activité et de développement de la fréquentation de ce musée, une étude de diagnostic et de programmation pour le fonctionnement du Musée de la Vilaine maritime a été confiée à l'Agence Culturelle de Bretagne.

De cette étude en cours, il ressort un fort attachement des parties prenantes au caractère « Vilaine Maritime » du musée et à une volonté de son renforcement pour relancer l'attractivité du musée en affirmant son rôle dans l'identification du territoire par ses visiteurs.

Cet aspect semble particulièrement intéressant pour l'IAV qui trouverait ainsi dans cette structure un point d'appui et un vecteur de communication pour faire passer certains messages concernant la qualité de l'eau, ses usages, mais aussi pour écrire l'histoire récente des grands travaux de l'IAV et de leurs conséquences économiques, sociales et environnementales.

Parallèlement à l'étude de l'Agence Culturelle et en attendant ses préconisations, l'Association des Amis du Musée monte actuellement un cycle d'expositions sur les pratiques de Pêche en Vilaine Maritime. Son élaboration débutera dès l'été 2006 avec la réalisation d'une première série traitant de « la Pêche à la civelle » puis l'année suivante de « la pêche en baie de Vilaine » et enfin de « la pêche en eau douce de Vilaine ».

Cette exposition, qui représente un renouveau dans l'attractivité du musée, sera principalement exposée au Musée de la Vilaine maritime mais pourra également l'être dans les mairies des communes longeant les bords de Vilaine, au siège de l'IAV et à la passe à poissons du barrage d'Arzal pour compléter l'exposition qui s'y trouve.

Pour réaliser cette exposition, l'Association sollicite auprès de l'IAV une subvention d'un montant de 1075 € en 2006, 672 € en 2007 et 560 € en 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Décide d'attribuer pour l'exercice 2006 une subvention de 1075 € à l'association des amis du musée de la Vilaine maritime ;**
- **Réétudiera en 2007 la position de l'I.A.V. au vu du bilan 2006 ;**
- **Précise que ces crédits seront inscrits dans la décision modificative n°1 du budget principal ;**
- **Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme

Le Président

Yvon MAHE

